

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23<sup>me</sup> année

Octobre 1931

N° 10

## Comment assurer l'entretien des enfants.

Par *Emma Steiger*, Zurich.

La question de savoir quel est le meilleur moyen d'assister l'enfance, c'est-à-dire, surtout le moyen de venir pratiquement en aide, au point de vue économique, aux familles ayant de nombreux enfants, est devenue d'actualité à divers points de vue. Ce ne sont généralement pas seulement les familles nombreuses de la classe pauvre qui sont atteintes directement par la misère, mais encore est-il très rarement possible à un ouvrier de fabrique non qualifié, ou simplement à un ouvrier, père de trois enfants seulement, de subvenir par lui-même à leur entretien sans porter préjudice à leur santé. Les sommes prélevées des fonds publics et versées par les villes aux familles d'ouvriers sérieux comme complément du prix mensuel de location, lequel est rarement inférieur à fr. 100.—, prouvent ces faits clairement. Le fait que la classe ouvrière a réagi elle-même en réduisant le nombre d'enfants a, plus que cette misère, rendu attentifs de nombreux milieux sur la gravité du problème.

En France et en Belgique, on cherche à venir en aide aux familles nombreuses en leur accordant des allocations de salaire prélevées des caisses de compensation. En Angleterre, une vive discussion a eu lieu dans le mouvement ouvrier au sujet du plan proposé par le parti ouvrier indépendant et soutenu par toutes les femmes du parti et préconisant le versement de rentes pour les enfants, prélevées d'un fonds public alimenté par des impôts sur les gros revenus. En Suisse, diverses institutions ont discuté sur la nécessité d'une aide en faveur des familles et sur les meilleurs moyens à appliquer à cet égard, ce sont entre autres la Commission pour les allocations familiales de l'Union suisse des sociétés féminines et de l'Union suisse pour le suffrage féminin<sup>1</sup>, en outre, le « Cartel romand pour l'hygiène sociale et morale » et

<sup>1</sup> Sur leur invitation une brochure sur la situation économique de la famille a été publiée par Gerhard E. Stucki-Walder et Veillard, brochure contenant une abondante documentation. Deuxième édition, Bâle.